

VERIMATRIX SA

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

PricewaterhouseCoopers Audit

10, place de la Joliette
13567 Marseille Cedex 2

Experteia Audit

60, Boulevard Jean Labro
13016 Marseille

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels****(Exercice clos le 31 décembre 2020)**

A l'assemblée générale

VERIMATRIX SA

Rond Point du Canet
Impasse des Carres de l'Arc
13590 Meyreuil

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Verimatrix relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l’audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l’audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l’état d’urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d’avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l’organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C’est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l’audit relatifs aux risques d’anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l’audit des comptes annuels de l’exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comptabilisation du chiffre d’affaires

Risque identifié :

Verimatrix commercialise des logiciels, des éléments de propriété intellectuelle et des services. Les principes comptables relatifs à chaque type de chiffre d’affaires sont décrits dans la note 2.(d) de l’annexe aux comptes annuels.

Compte tenu du caractère immatériel des biens et services vendus, les contrôles relatifs à la preuve de leur transfert au client, et de manière générale de séparation des exercices, pourraient être plus facilement contournés ou défaillants. Par conséquent, nous considérons qu’il existe un risque que le chiffre d’affaires soit comptabilisé à tort ou sur une période comptable inappropriée.

Le chiffre d’affaires représente également un poste significatif du compte de résultat : en l’absence de coût des ventes associé, une erreur de comptabilisation du revenu a un impact direct et total sur le résultat net de la période.

Nous avons donc considéré la comptabilisation du chiffre d’affaires comme un point clé d’audit en raison de l’importance de cet agrégat dans les comptes annuels et de la sensibilité de cette information dans la communication financière de la société.

Notre réponse :

Nous avons évalué la conception et testé l’efficacité des contrôles relatifs au processus de comptabilisation du chiffre d’affaires mis en place par Verimatrix afin d’apprécier s’ils permettent de prévenir des ajustements significatifs.

Nous avons testé un échantillon de transactions pour chaque type de chiffre d’affaires en examinant les contrats, factures, paiements clients, confirmations internes des informations de téléchargement de licences envoyées au client, preuves d’acceptation du client (uniquement lorsque prévue au contrat) ainsi que les confirmations périodiques des clients dans le cas des redevances de licences, afin de

vérifier que les revenus ont été comptabilisés conformément aux principes comptables décrits dans les notes aux comptes annuels.

Nous avons testé les transactions effectuées à des dates proches de part et d'autre de la clôture afin de vérifier que le chiffre d'affaires a été comptabilisé sur le bon exercice.

Nous avons apprécié le caractère raisonnable des estimations retenues par Verimatrix pour les revenus provenant de redevances variables, par :

- Entretien avec les opérationnels et la direction financière afin de comprendre le processus de remontée et de validation des informations commerciales détenues par la direction commerciale ;
- Contrôle des modèles d'estimations retenues (pertinence et exactitude du calcul) ;
- Comparaison des estimations avec les montants réels facturés sur le trimestre suivant (à réception de la confirmation client) sur un échantillon de transactions.

Nous avons demandé des confirmations de soldes/transactions aux clients les plus significatifs ; nous avons rapproché les réponses aux confirmations reçues avec la comptabilité pour vérifier notamment l'exactitude du chiffre d'affaires comptabilisé et sa comptabilisation sur le bon exercice. Quand la confirmation n'a pas été obtenue, nous avons réconcilié le chiffre d'affaires avec le contrat, la facture et nous avons vérifié le paiement s'il a été reçu.

Evaluation des titres de participation et des créances rattachées

Risque identifié

Les immobilisations financières figurant au bilan au 31 décembre 2020 pour 133,7 millions d'euros représentent 67% de l'actif. Elles sont principalement constituées de titres de participation et créances rattachées pour 133,5 millions d'euros.

Les titres de participations et créances rattachées sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et les créances rattachées à des participation à leur valeur nominale. Comme indiqué dans le paragraphe « Titres de participation et créances rattachées » de la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels lorsque la valeur de l'actif net comptable est inférieure à la valeur des titres, ces titres et ces créances rattachées font l'objet d'un test de dépréciation afin de déterminer la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est principalement basée sur des projections de trésorerie actualisées. En raison de sa taille, du nombre limité de ses clients et de la nature de ses activités, il peut être difficile pour Verimatrix de faire des projections fiables et les données réelles peuvent différer significativement des objectifs fixés (la variation de l'hypothèse de chiffre d'affaires pour un client donné peut avoir un impact significatif sur les projections globales).

Nous avons donc considéré l'évaluation des titres de participations et créances rattachées comme un point clé d'audit dans la mesure où la valeur d'utilité repose fortement sur le jugement de la direction.

Notre réponse

Nous avons effectué un examen critique de la mise en œuvre des tests de dépréciation des titres de participation et créances rattachées. Nous avons notamment :

- Apprécié la fiabilité du processus d'estimations en examinant le processus budgétaire et les causes des différences entre les prévisions et les réalisations ;
- Évalué la cohérence des projections de flux de trésorerie avec les dernières estimations de la direction présentées au conseil d'administration dans le cadre du processus budgétaire ;
- Apprécié la cohérence des principales hypothèses par comparaison avec les performances passées ;
- Analysé la sensibilité de la valeur d'utilité aux hypothèses principales ;
- Apprécié le caractère raisonnable du taux d'actualisation appliqué en relation avec le taux de rémunération que les acteurs du marché exigeraient actuellement de cette activité.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité

des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Verimatrix par votre assemblée générale du 10 juin 2007 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 14 juin 2017 pour le cabinet Experteia Audit.

Au 31 décembre 2020, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 14^{ème} année de sa mission sans interruption (dont 8 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé) et le cabinet Experteia Audit dans la 4^{ème} année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Marseille, le 28 avril 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Céline Gianni Darnet

Experte Audit



Jérôme Magnan

BILAN

ACTIF en milliers d'euros	Notes			31 décembre	31 décembre
		Brut	Amortissements et provisions	2020	2019
				Net	Net
Immobilisations incorporelles	3,1	12 463	6 138	6 325	7 389
Immobilisations corporelles	3,1	1 041	554	487	286
Immobilisations financières	3,2	142 379	8 630	133 749	138 943
Actif immobilisé		155 883	15 322	140 561	146 618
Stocks		-	-	-	1
Avances et acomptes versés sur commandes		3	-	3	201
Créances clients	3,4	3 861	78	3 783	9 098
Autres créances	3,4	22 108	-	22 108	10 606
Disponibilités	3,5	26 974	-	26 974	33 129
Actif circulant		52 946	78	52 868	53 035
Charges constatées d'avance	3,11	280	-	280	278
Ecarts de conversion actifs	3,12	4 899	-	4 899	2 252
Comptes de régularisation		5 179	-	5 179	253
TOTAL ACTIF		214 008	15 400	198 608	202 183

PASSIF en milliers d'euros			31 décembre	31 décembre
			2020	2019
Capital	3,6		34 091	33 971
Prime d'émission et d'apport	3,6		199 968	199 411
Réserve indisponible	3,6		9 960	9 960
Report à nouveau	3,6		(114 354)	(134 625)
Résultat	3,6		(5 764)	20 730
Capitaux propres			123 902	129 447
Provisions pour risques et charges	3,7		6 183	3 638
Emprunts et dettes financières divers	3,4		51 994	57 565
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3,4		1 406	3 013
Dettes fiscales et sociales	3,4		1 621	3 449
Autres dettes	3,4		10 580	2 197
Dettes			71 784	69 862
Produits constatés d'avance	3,11		711	863
Ecarts de conversion passifs	3,12		2 212	2 011
Comptes de régularisation			2 922	2 874
TOTAL PASSIF			198 608	202 183

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT en milliers d'euros	Note	Exercice 2020	Exercice 2019
Chiffre d'affaires	4,1	24 407	33 051
Reprises sur dépréciations et provisions	3,7	302	2 047
Transferts de charges	4,7	383	437
Autres produits		31	2
Total produits d'exploitation		25 123	35 537
Achats matières et marchandises		-	0
Variations de stocks		-	26
Autres achats et charges externes		19 784	29 873
Impôts taxes et versements assimilés		159	801
Salaires et traitements	4.2 et 4.3	2 977	3 713
Charges sociales		1 213	1 434
Dotations aux amortissements et dépréciations			
- Sur immobilisations : Dotations aux amortissements	3,1	1 212	1 828
- Sur actifs circulants : Dotations aux dépréciations	3,7	85	1
Dotations aux provisions	3,7	237	87
Autres charges		742	882
Total charges d'exploitation		26 408	38 645
RESULTAT D'EXPLOITATION		(1 285)	(3 109)
Produits financiers de participations	4,5	139	0
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	4,5	4 534	3 960
Autres intérêts et produits assimilés	4,5	222	511
Reprises de provisions	3,7	2 250	584
Différences positives de change	4,5	1 749	2 317
Total produits financiers		8 894	7 371
Dotations aux provisions	3,7	2 647	2 760
Intérêts et charges assimilés	4,5	4 496	6 000
Différences négatives de change	4,5	6 735	2 305
Total charges financières		13 878	11 065
RESULTAT FINANCIER		(4 984)	(3 694)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4,6	347	1
Reprises de provisions	3,7	-	1 698
Produits exceptionnels sur opérations en capital	4,6	-	42 217
Total produits exceptionnels		347	43 916
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4,6	118	25
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	4,6	44	15 049
Total charges exceptionnelles		161	15 075
RESULTAT EXCEPTIONNEL		186	28 841
Impôt sur les bénéfices	4,4	319	(1 308)
RESULTAT NET COMPTABLE		(5 764)	20 730

Notes annexes aux comptes annuels

Le bilan, avant répartition du résultat de l'exercice, présente un total de 198 608 milliers d'euros et le compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, un chiffre d'affaires de 24 407 milliers d'euros, pour une perte de 5 764 milliers d'euros. L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

1. Informations générales sur la Société

1.1 Informations générales et faits caractéristiques de l'exercice

Verimatrix (« la Société ») et ses filiales (constituant ensemble « le Groupe ») conçoit, développe et commercialise des solutions de sécurité logicielle qui protègent les contenus, les applications et les objets connectés.

Historiquement connue sous le nom d'Inside Secure, la Société a été rebaptisé Verimatrix suite au vote des actionnaires le 24 juin 2019 et consécutivement à l'acquisition de la société Verimatrix, Inc. le 28 février 2019.

Les actions de la Société sont cotées sur le marché réglementé Euronext à Paris sous le code Isin FR0010291245.

La Société est une société anonyme à conseil d'administration. Son siège social se situe Impasse des Carrés de l'Arc – Rond point du Canet à Meyreuil (13590), France.

Les comptes annuels clos le 31 décembre 2020 ont été arrêtés par le conseil d'administration de la Société le 27 avril 2021.

Pandémie de Covid-19

La pandémie de Covid-19 est intervenue au cours du 1^{er} trimestre 2020 et s'est poursuivie tout au long de l'année. Grâce à la mise en œuvre d'une politique de télétravail systématique, Verimatrix a été, et demeure, en mesure de maintenir son activité avec une diminution limitée de sa productivité en assurant la continuité du développement de nouveaux produits, de la livraison des produits et des activités de support et de maintenance. D'un point de vue commercial, le Groupe fait preuve de résilience grâce à la part significative des revenus récurrents et notamment de la base installée de sa clientèle du secteur du contenu vidéo. Toutefois, la situation sanitaire mondiale liée à la pandémie de Covid-19 et aux mesures de confinement mises en œuvre dans de nombreux pays, a entraîné un ralentissement du processus commercial, et, en particulier, retarde le déploiement et la montée en gamme de certains nouveaux systèmes par les clients, le rallongement des processus de décision et l'arbitrage d'engagements budgétaires (en particulier en fin d'année 2020).

Au global, la direction du Groupe estime que son activité et ses performances font preuve de résilience et considère l'impact financier de la pandémie en 2020 comme limité. La baisse constatée du chiffre d'affaires de la Société entre 2019 et 2020 s'expliquant principalement par l'impact de la cession de la division Silicon IP en décembre 2019 (voir ci-dessous) et plus marginalement au niveau de la Société, l'évolution de l'activité du Groupe vers des revenus récurrents d'abonnements qui ont, à court-terme, pour effet de différer des revenus qui auparavant étaient réalisés sous forme de licences et étaient reconnus à la livraison des logiciels (voir note 2.d « *comptabilisation du chiffre d'affaires* »).

Par ailleurs, le Groupe bénéficie d'une situation financière solide pour faire face aux conséquences de la pandémie de Covid-19 :

- Au 31 décembre 2020, le Groupe affichait une trésorerie consolidée de 48,6 millions de dollars, soit un niveau conforme à ses anticipations et à la saisonnalité de l'activité ;
- Les dettes financières de la Société ne viendront à échéance qu'en février 2026 (emprunt obligataire *in fine* pour 44 millions de dollars ; voir note 3.4), et, le cas échéant, en juillet 2022 (obligations convertibles OCEANE pour 16 millions d'euros) si les OCEANE ne sont pas converties en actions Verimatrix avant l'échéance (voir note 3.4) ;
- La crise de la Covid-19 n'a pas eu d'effet mesurable sur la recouvrabilité des créances clients du Groupe et les délais de recouvrement, même si le Groupe reste vigilant compte tenu des difficultés économiques et des incertitudes engendrées par la pandémie au niveau mondial ;
- Estimant ne pas en avoir besoin, ou n'étant pas éligible (selon le pays), le Groupe n'a pas souscrit à des emprunts garantis par un Etat (notamment le PGE en France) et ne dispose à ce jour pas de ligne de crédit ;
- Au global, le Groupe estime pouvoir faire face à ses échéances à au moins douze mois.

Les états financiers reposent pour partie sur des estimations. Certaines estimations comportent des incertitudes inhérentes pour lesquelles il existe un risque d'ajustement au cours de l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2021 au regard des conséquences de la pandémie de Covid-19. Les informations ci-dessous sont communiquées sur la base des informations connues et des jugements pouvant être faits à la date d'arrêt des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Immobilisations incorporelles et autres actifs

Le fond commercial, les autres immobilisations incorporelles et les autres actifs réalisables au-delà d'un an ont fait l'objet d'un test de perte de valeur au niveau du Groupe au 31 décembre 2020. La Société avait estimé qu'il faudrait une diminution du chiffre d'affaires du Groupe sur la durée du plan d'affaires à quatre ans supérieure à 28% pour que ces actifs ne doivent commencer à être dépréciés.

Dettes obligataires

Dans le cadre du financement de l'acquisition de Verimatrix, Inc., la Société a émis en février 2019 un emprunt obligataire souscrit par un fonds de dette privée spécialisé, pour un solde de 44 millions de dollars au 31 décembre 2020. Comme indiqué en note 3.4, le terme de l'emprunt est de 7 ans, remboursable *in fine* en totalité, soit en février 2026 et les intérêts sont indexés sur le LIBOR. Les covenants financiers portent sur le ratio de levier financier net et sur la couverture des intérêts par l'EBITDA. Au 31 décembre 2020, la Société a testé les covenants et respecte les ratios ; en outre elle estime disposer d'une marge de manœuvre (« *headroom* ») suffisante pour faire face à une éventuelle dégradation de ses résultats et/ou de sa situation financière en conséquence de la pandémie de Covid-19. En ce qui concerne les intérêts, la Société a mis en place une couverture de taux permettant de réduire significativement le risque de hausse des taux.

Acquisition de la société Verimatrix, Inc.

Le 28 février 2019, la Société a réalisé l'acquisition de la société Verimatrix, Inc., dont le siège social est à San Diego, Californie.

A la réalisation de l'opération, la Société a versé un montant 147,9 millions de dollars en numéraire pour l'acquisition de 100% des actions de Verimatrix, Inc. Ce montant inclut 18,8 millions de dollars de trésorerie acquise et un montant de 9,4 millions de dollars qui a été mis sous séquestre (figurant à l'actif du bilan, débiteurs divers) pour couvrir (i) les ajustements post-closing éventuels liés au niveau de besoin en fonds de roulement, de dette nette et de trésorerie à la date d'acquisition et (ii) un ajustement de prix lié à l'EBITDA de l'exercice 2018. Le montant des ajustements a été estimé par la Société à 2

489 milliers de dollars ; le montant définitif n'a pas encore fait l'objet d'un accord entre les parties à la date d'arrêté des comptes sociaux au 31 décembre 2020.

La Société a financé l'acquisition de Verimatrix, Inc. par une combinaison d'utilisation d'une partie de sa trésorerie propre, d'endettement (voir note 3.4) et de renforcement des capitaux propres (voir note 3.6).

Cession de la division Silicon IP

Le 6 décembre 2019, la Société a cédé sa division Silicon IP & Protocoles sécurisés (« Silicon IP ») à la société américaine Rambus. Au closing, Verimatrix a perçu un montant de 45 millions de dollars. La transaction prévoyait la possibilité pour Verimatrix de percevoir un montant pouvant aller jusqu'à 20 millions de dollars, sous réserve de la réalisation de certains objectifs de chiffre d'affaires de la division cédée pour l'année 2020. En 2020, le chiffre d'affaires de l'activité cédée est ressorti *in fine* à un montant inférieur au plancher de déclenchement du complément de prix et aucun complément n'est dû par l'acquéreur.

2. Règles et méthodes comptables

(a) Principes comptables et conventions générales

Les comptes sociaux de Verimatrix sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC 2014-03 relatif au PCG). Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives

(b) Monnaie de présentation

L'essentiel des transactions d'achat et de vente de la Société est réalisé en dollars américains (« dollars »). Cependant, conformément aux dispositions du Code de Commerce, la Société présente ses comptes sociaux en euros. Le cours de clôture du dollar par rapport à l'euro est passé de 1,1234 dollar pour 1 euro au 31 décembre 2019 à 1,2271 dollar au 31 décembre 2020.

(c) Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées

Conformément aux dispositions de l'article 832-16 du PCG, la Société précise qu'elle n'a pas conclu de transactions avec des parties liées qui ne soient pas aux conditions normales de marché.

On entend par partie liée les principaux actionnaires, les membres de ses organes d'administration et de surveillance.

(d) Comptabilisation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités de la Société. Le chiffre d'affaires figure net de la taxe sur la valeur ajoutée, des rabais et des remises.

La Société comptabilise les produits lorsque le montant des produits peut être évalué de façon fiable, que des avantages économiques futurs bénéficieront à la Société et que des critères spécifiques sont remplis pour chacune des activités de la Société décrite ci-après.

La Société commercialise des logiciels ainsi que les services associés (support et maintenance) et des logiciels sous forme de service (software-as-a service - SaaS).

Vente de licences d'utilisation de logiciels sans développements spécifiques

La Société commercialise des licences « statiques » (correspondant à un droit d'utiliser la technologie telle qu'elle existe à la date à laquelle la licence est attribuée) que ses clients intègrent directement dans la conception de leurs produits, plateformes semi-conducteurs et/ou logiciels. Lorsque les licences sont vendues sans développements spécifiques, le chiffre d'affaires est constaté lors de la cession du droit d'utilisation de la licence.

Vente de services hébergés par abonnement (SaaS)

Les solutions hébergées dans le Cloud proposées aux clients représentent le droit d'accès aux logiciels en tant que service (SaaS) pour lequel le chiffre d'affaires est reconnu linéairement sur la durée du contrat d'abonnement.

Redevances

Les redevances correspondent aux revenus provenant de technologies licenciées à certains clients de la Société. Les redevances peuvent être fixes et/ou variables.

Les redevances fixes sont reconnues lorsque l'obligation de performance est réalisée lors du transfert du contrôle qui intervient lors de la mise à disposition du droit d'utilisation au client. Conformément à la norme, pour ce qui est des redevances variables fonction des ventes réalisées par les clients, le revenu est comptabilisé lorsque la vente a été réalisée par le client. Lors de chaque clôture, la Société estime les volumes de ces ventes, sans attendre la réception des confirmations périodiques des clients. S'agissant des redevances variables en fonction des ventes des clients, le Groupe estime les redevances à recevoir sur la base (i) de l'historique des rapports de redevances reçus lors des trimestres précédents et (ii) des informations détenues par la direction commerciale.

Prestations de maintenance

En règle générale, la vente de licences d'utilisation de logiciels est accompagnée d'un contrat de maintenance incluant une prestation de support technique. Les revenus correspondant aux activités de maintenance sont reconnus linéairement sur la période couverte par les prestations, dans la mesure où les prestations sont rendues de façon continue. Lorsque la prestation de maintenance est vendue avec la licence, la portion du prix du contrat qui revient à la partie maintenance est déterminée en tenant compte à la fois des prix observables sur les renouvellements de maintenance et des prix habituellement pratiqués sur le marché.

Recouvrabilité

Dans le cadre du processus de reconnaissance du revenu, la Société détermine si les créances commerciales sont recouvrables de manière probable sur la base de plusieurs facteurs, et notamment s'il y a eu une détérioration de la qualité du crédit des clients qui pourrait engendrer une impossibilité de revente de ces créances.

Produits constatés d'avance et facturation à établir

Les produits constatés d'avance comprennent les montants facturés selon des termes contractuels mais dont le revenu n'a pas été reconnu sur la période en application des principes décrits ci-dessus.

Les factures à établir comprennent pour 156 milliers de dollars de redevances variables fonction des ventes réalisées par les clients au cours du dernier trimestre 2020. Ces redevances ont été comptabilisées sur la base de rapports de consommation reçus à la date d'arrêté des comptes. Certaines de ces factures ont été établies au cours du premier trimestre 2020.

(d) Immobilisations

1) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles sont essentiellement composées de droits d'utilisation de licences de logiciels et de coûts de développements en interne d'applications informatiques amortis sur leur durée d'utilité, estimée à trois années.

Les fonds commerciaux et les immobilisations en cours ne sont pas amortis.

Conformément aux stipulations de l'article 214-15 du PCG, la société a procédé à un test annuel de dépréciation des fonds commerciaux, alors même qu'il n'existe aucun indice de perte de valeur. Ledit test a confirmé la juste valeur des fonds commerciaux tel que comptabilisés à l'actif du bilan.

2) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements sont pratiqués selon un mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des biens :

- 3 à 5 ans pour le matériel de recherche et développement,
- 3 à 10 ans pour les agencements et aménagements de constructions,
- 3 à 5 ans pour le matériel de bureau,
- 3 à 8 ans pour le mobilier.

3) Immobilisations financières

Les titres de participation sont constitués des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice ou d'y exercer une influence notable, ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires. Ces titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, y compris, le cas échéant, les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires...).

4) Dépréciation

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les groupes d'actifs auxquels est affecté un fonds commercial non amorti sont testés au moins une fois par an. Les autres groupes d'actifs ne sont testés que s'il existe un indice de perte de valeur à la clôture.

La valeur nette comptable d'une immobilisation est immédiatement dépréciée pour la ramener à sa valeur actuelle lorsque la valeur nette comptable de l'actif est significativement supérieure à sa valeur

actuelle estimée. Elle est comptabilisée en priorité en réduction de la valeur comptable du fonds commercial. Le montant résiduel est affecté aux autres actifs du groupe d'actifs.

La reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture. Une dépréciation constatée sur le fonds commercial est définitive.

La Société examine les indices suivants :

- indices externes : la valeur de marché, les changements importants dans l'environnement technique, économique ou juridique, la variation à la hausse des taux d'intérêt ou de rendement ;
- indices internes : l'obsolescence ou la dégradation physique non prévue initialement de l'actif, les changements importants dans le mode d'utilisation y compris les plans d'abandon de site ou de restructuration du secteur d'activité auquel l'actif appartient, une insuffisance de performances de l'actif par rapport aux prévisions.

Titres de participation et créances rattachées

À toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation, cotées ou non, sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entité accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir. L'approche par l'actif net comptable est privilégiée pour estimer la valeur d'utilité. Lorsque la valeur de l'actif net comptable est inférieure à la valeur des titres, un test de dépréciation est effectué afin de déterminer la valeur d'utilité (via une analyse de flux de trésorerie actualisés).

Lorsque les titres de participation et les créances rattachées ont une valeur d'utilité inférieure à leur valeur comptable, les titres de participation sont dépréciés avant de procéder à la dépréciation des créances rattachées (sauf si une situation particulière justifie un ordre de dépréciation différent). Cette approche est fondée sur les règles applicables en matière de liquidation qui prévoient le règlement des dettes avant le remboursement du capital.

5) Actions propres

La Société peut être conduite à détenir ses propres actions, notamment dans le cadre d'un contrat de liquidité (voir note 3.6 ci-après).

Il n'y a aucune provision constatée sur les titres rachetés en vue de leur annulation et comptabilisé au bilan.

Il n'est pas constaté de réserves affectées à la contrepartie de la valeur comptable des actions détenues par la société elle-même ou par une personne morale agissant pour son compte (PCG art. 833-11/1 et 832-11/1).

(e) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée, après analyse, au cas par cas, lorsque la valeur recouvrable est jugée inférieure à la valeur comptable.

(f) Provisions pour risques et charges

Les provisions pour pertes sur contrats sont comptabilisées lorsque :

- L'entreprise est tenue par une obligation juridique ou implicite découlant d'évènements passés ;
- Il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, sera nécessaire pour éteindre l'obligation ; et

- Le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.

(g) Opérations libellées en devises

Comme indiqué précédemment, l'essentiel des transactions d'achats et de ventes de la Société est réalisé en dollars.

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur en euros à la date de l'opération.

Le résultat de change est enregistré en résultat d'exploitation ou en résultat financier en fonction de la nature des opérations l'ayant généré. Ainsi sont enregistrés en résultat d'exploitation les résultats de change sur les dettes et créances commerciales. Le poste gains et pertes de change apparaissant en résultat financier est réservé aux opérations ayant un caractère financier (telles que les liquidités en devises).

La Société a recours à des opérations de couverture de change pour couvrir son exposition dans sa monnaie fonctionnelle, le dollar contre l'euro.

Ces opérations sont qualifiées de macro-couverture et constituent par conséquent des positions ouvertes isolées. Les pertes et les gains dénoués sur ces opérations sont comptabilisés en résultat financier.

Les pertes et les gains latents à la clôture sont comptabilisés au bilan.

Les dettes, créances et disponibilités figurent au bilan pour leur contrevaletur en euros au cours du dernier jour de l'exercice. La différence résultant de la réévaluation de ces actifs et passifs en devises est portée au bilan dans le poste « Ecarts de conversion actifs » ou « Ecarts de conversion passifs ».

Les écarts de conversion actifs font l'objet d'une provision pour risques.

La valeur d'un instrument dérivé de couverture est considérée comme un actif ou un passif à long terme lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et comme un actif ou un passif à court terme lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à 12 mois. Les instruments dérivés détenus à des fins de transaction sont considérés comme des actifs ou passifs à court terme.

3. Compléments d'informations relatifs au bilan

3.1. Etat des immobilisations incorporelles et corporelles

Les valeurs brutes des immobilisations incorporelles et corporelles se décomposent de la façon suivante :

Montants bruts en milliers d'euros	31 décembre 2019	Augmentations par achats	Reclassements de postes	Diminutions	31 décembre 2020
Licences et logiciels	7 524	31		(0)	7 554
Relations commerciales	-	-	-	(0)	(0)
Fonds commercial	4 909	-	-	(0)	4 909
Total des immobilisations incorporelles	12 432	31	-	(0)	12 463
Agencements aménagements des constructions	2	4	-	-	6
Matériel de bureau et informatique, mobilier	862	318	-	(145)	1 035
Total immobilisations corporelles	863	323	-	(145)	1 041

Les amortissements se décomposent comme suit :

Montants bruts en milliers d'euros	31 décembre 2019	Dotations	Dotations aux provision	Reprises	31 décembre 2020
Licences et logiciels	5 044	1 094		-	6 139
Relations commerciales	-	-		-	-
Total des immobilisations incorporelles	5 044	1 094	-	-	6 139
Agencements aménagements des constructions	2	1		-	3
Matériel de bureau et informatique, mobilier	575	117		(141)	551
Total immobilisations corporelles	577	118	-	(141)	554

Les valeurs nettes comptables se décomposent comme suit :

Valeurs nettes comptables	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Licences et logiciels	2 479	1 415
Relations commerciales	0	0
Fonds commercial	4 909	4 909
Total des immobilisations incorporelles	7 388	6 324
Agencements aménagements des constructions	0	3
Matériel de bureau et informatique, mobilier	287	484
Total immobilisations corporelles	287	487

3.2 Etat des immobilisations financières

Les immobilisations financières se présentent comme suit :

En milliers d'euros	31 décembre 2019	Augmentations ou dotations	Diminutions ou reprises	31 décembre 2020
Titres de participation	88 962	(0)	-	88 962
Creances rattachés à des participations	58 250	12	(5 123)	53 140
Dépôts et cautions versées	36		(16)	20
Autres	325	0	(68)	257
Immobilisations financières brutes	147 573	13	(5 207)	142 379
Provisions sur titres de participation	(8 630)	-	-	(8 630)
Immobilisations financières nettes	138 943	13	(5 207)	133 749

Le 28 février 2019, la Société a acquis la société Verimatrix, Inc. figurant parmi les titres de participation indiqués ci-dessus pour une valeur de 75 711 milliers d'euros (voir note 1.1. ci-dessus).

3.3 Etat des crédits-baux

Au 31 décembre 2020, la Société ne dispose pas de contrat de crédit-bail en cours.

3.4 Etat des échéances des créances et des dettes

Les échéances des créances sont les suivantes :

Échéance des créances en milliers d'euros	Montant Brut au 31 décembre 2020	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	53 141	-	53 141
Créances clients	3 861	2 916	945
Autres immobilisations financières	276	-	276
Personnel et comptes rattachés	5	5	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14	14	-
Impôts sur les bénéfices	1 427	1 427	-
Taxe sur la valeur ajoutée	968	968	-
Groupe et associés	11 092	11 092	-
Débiteurs divers	8 601	8 601	-
Total	79 386	25 024	54 362

Les créances rattachées à des participations sont essentiellement constituées du prêt mis en place à l'occasion de la réalisation de l'acquisition de Verimatrix, Inc. (voir note 3.2 ci-dessus).

Les débiteurs divers sont notamment constitués à hauteur 7 660 milliers d'euros d'une créance correspondant au montant versé par la Société sur un compte séquestre à la réalisation de l'acquisition de Verimatrix, Inc. aux fins de couvrir des ajustements éventuels sur le prix d'acquisition, dont le montant définitif n'a pas encore fait l'objet d'un accord entre les parties à la date d'arrêt des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Les échéances des dettes sont les suivantes :

Échéance des dettes en milliers d'euros	Montant Brut au 31 décembre 2020	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	51 994	-	51 994
Groupe et associés	8 509	8 509	-
Fournisseurs et comptes rattachés	1 406	1 406	-
Personnel et comptes rattachés	965	965	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	578	578	-
Autres impôts et taxes assimilés	79	79	-
Autres dettes	10 580	10 580	-
Total	74 110	22 115	51 994

Les autres dettes sont notamment constituées à hauteur 2 028 milliers d'euros d'une dette correspondant au montant des ajustements éventuels sur le prix d'acquisition de Verimatrix, Inc., dont le montant définitif n'a pas encore fait l'objet d'un accord entre les parties à la date d'arrêt des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Détail des Emprunts et dettes à plus d'un an	Montant au 31 décembre 2020
Obligations convertibles en actions	16 138
Emprunt obligataire	35 857
Total	51 994

Obligations convertibles en actions (OCEANE)

Les emprunts et dettes financières correspondent aux obligations convertibles en actions de la Société nouvelles ou existantes (OCEANE).

Les OCEANE portent intérêt à un taux nominal annuel de 6% payable semi annuellement à terme échu les 29 juin et 29 décembre de chaque année à compter du 29 décembre 2017. Les OCEANE ont été émises au pair le 29 juin 2017 et le 5 septembre 2017. Les OCEANE qui n'auront pas été converties par les porteurs seront remboursées au pair le 29 juin 2022.

Les OCEANE donnent droit à l'attribution d'actions nouvelles et/ou existantes de la Société, à raison de 1,292 action pour 1 obligation. Les OCEANE pourront faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de la Société, sous certaines conditions. La conversion de la totalité des OCEANE pourrait entraîner la création d'un nombre maximum de 5 572 558 actions nouvelles si la Société décidait de n'attribuer que des actions nouvelles, soit une dilution maximale de 6,54%.

Emprunt obligataire

Dans le cadre du financement de l'acquisition de Verimatrix, Inc, la Société a émis un emprunt obligataire de type uni-tranche souscrit par Apera Capital, fonds de dette privée spécialisé, pour un montant de 54 millions de dollars.

Le terme de l'emprunt est de 7 ans, remboursable *in fine* en totalité. Les intérêts sont indexés sur le LIBOR (sous réserve d'un taux plancher de 2%) majoré d'une marge initiale de 7% susceptible d'être réduite après 12 mois en fonction du niveau de ratio de levier financier net.

Cet emprunt a été remboursé par anticipation à hauteur de 10 000 milliers de dollars en décembre 2019 consécutivement à la cession de la division Silicon IP.

Le contrat d'émission comporte des *covenants* financiers relatifs au ratio de levier financier net et à la couverture des intérêts par l'EBITDA. Au 31 décembre 2020, la Société a testé les *covenants* et respecte les ratios.

3.5 Trésorerie

La trésorerie de la Société s'élève à 26 974 milliers d'euros au 31 décembre 2020 (contre 33 129 milliers d'euros au 31 décembre 2019).

En milliers d'euros	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Liquidités en banques	26 974	33 129
Total	26 974	33 129

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme sont placés auprès d'institutions financières de premier rang. La direction de la Société surveille la qualité de ses placements et la solvabilité de ses contreparties et estime que son exposition au risque de défaillance de l'une d'entre elles est minime. Par conséquent, la Société considère que son exposition au risque de crédit ou de contrepartie est très faible, voire marginale.

3.6 Variation des capitaux propres et composition du capital social

La variation des capitaux propres se présente comme suit :

En milliers d'euros	31 décembre 2019	Affectation	Autres mouvements	31 décembre 2020
Capital	33 971	-	120	34 091
Nombre d'actions	84 927 567		301 080	85 228 647
Valeur nominale	0,40 €			0,40 €
Primes	199 411		98	199 510
Réserves réglementées	9 960	-	-	9 960
Report à nouveau	(134 625)	20 730		(113 895)
Résultat de l'exercice (perte)	20 730	(20 730)	(5 764)	(5 764)
Capitaux propres	129 447	-	(5 545)	123 902

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 a été affecté au report à nouveau débiteur par décision de l'assemblée générale ordinaire du 3 juin 2020.

- Le capital a évolué comme suit :

	Capital	Prime d'émission	Prime d'apport	Bons de souscription	Réserve indisponible
A la clôture au 31 décembre 2019	33 971	198 544	461	407	9 960
Augmentation de capital	-	-	-	-	-
Exercice des options de souscription d'actions	120	98	-	-	-
A la clôture au 31 décembre 2020	34 091	198 642	461	407	9 960

- Les actions gratuites émises par la Société et en cours de validité au 31 décembre 2020 sont les suivantes :

Date d'attribution des actions gratuites	Nombre d'actions gratuites pouvant être définitivement attribuées au 31/12/2019	Nombre d'actions attribuées définitivement en 2020	Nombre d'actions gratuites perdues au cours de l'année 2020	Nombre d'actions gratuites pouvant être définitivement attribuées au 31/12/2020
3-déc.-18	227	(227)	-	-
17-avr.-19	281	-	-	281
Total	508	(227)	-	281

- Les options de souscription d'actions émises par la Société et en cours de validité au 31 décembre 2020 sont les suivantes :

Date d'attribution des options	Nombre d'options attribuées en cours de validité au 31/12/2020	Prix de souscription des options (en €)	Nombre maximum d'actions à souscrire sur levée des options	Nombre des options levées au cours de l'année 2020	Prix de souscription des actions sur levée des options (en €)	Date d'expiration des options
26/07/2012	15 778	Gratuit	15 778	-	2,82	26-juil.-22
20/02/2013	38 094	Gratuit	38 094	-	2,66	20-févr.-23
27/08/2013	38 099	Gratuit	38 099	-	2,25	27-août-23
28/08/2014	38 091	Gratuit	38 091	-	3,87	28-août-24
16/12/2016	181 851	Gratuit	181 851	46 496	1,85	16-déc.-26
19/10/2017	258 303	Gratuit	258 303	-	2,89	19-oct.-27
21/12/2018	14 052	Gratuit	14 052	27 278	1,54	20-août-28
17/04/2019	495 000	Gratuit	495 000	-	1,90	1-mars-29
14/10/2019	15 000	Gratuit	15 000	-	2,30	14-oct.-29
01/01/2020	200 000	Gratuit	200 000	-	1,99	1-janv.-30
Total	1 294 268		1 294 268	73 774		

- Actions propres détenues au 31 décembre 2020 :

Hormis les actions acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité, la Société ne détient pas d'autres actions propres.

Compte tenu des achats et ventes effectués au cours de l'exercice 2020, le solde du contrat de liquidité était de 73 700 actions au 31 décembre 2020 (93 155 actions propres au 31 décembre 2019). A cette date, la valeur des titres en portefeuille s'élevait à 207 097 euros, sur la base du cours de clôture au 31 décembre 2020, soit 2,81 euros.

3.7 Etat des provisions

Les provisions pour risques et charges se présentent comme suit :

En milliers d'euros	31 décembre 2019	Augmentations Dotations	Diminutions	Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	31 décembre 2020
Provisions pour pertes de change	(2 250)	(4 899)		2 250		(4 899)
Autres provisions pour risques	(1 214)	(69)		206	7	(1 069)
Provisions indemnités retraites	(174)	(42)		-	-	(216)
TOTAL I	(3 638)	(5 009)		2 457	7	(6 183)
Provisions pour dépréciation						
Sur titres de participation	(8 630)	-		-	-	(8 630)
Sur comptes clients	(114)	-		28	8	(78)
TOTAL II	(8 744)	-		28	8	(8 708)
TOTAL GENERAL (I) + (II)	(12 382)	(5 009)		2 485	15	(14 891)

Provisions pour pertes de change et indemnités de départ à la retraite

Les provisions pour pertes de change correspondent aux pertes latentes de change nettes sur les positions bilancieller.

La Société comptabilise des provisions pour indemnités de départ en retraite sur la base de calculs et d'hypothèses actuariels.

Autres provisions pour risques

A la date de clôture, l'entreprise interroge les intervenants en charge des dossiers litigieux afin de connaître le risque auquel l'entreprise est exposée. Tenant compte de ces informations, la direction estime le montant du risque qu'il convient de comptabiliser dans les provisions.

La Société est sujette à des procédures juridiques en relation avec le cours normal des affaires. La direction de la Société considère que les coûts finaux engendrés par ces litiges n'auront pas d'impact négatif significatif sur la situation financière de la Société, sur le résultat des opérations et sur les flux de trésorerie.

Les autres provisions pour risques incluent également les provisions relatives à des procédures prud'homales en cours à la date de clôture.

3.8 Avances ou crédits alloués aux dirigeants

Conformément à la loi du 24 juillet 1966, aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la Société.

3.9 Produits à recevoir

Les produits à recevoir se répartissent comme suit au bilan :

En milliers d'euros	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Crédit impôt recherche	398	817
CICE	-	93
Clients factures à établir	2 811	4 068
Autres produits à recevoir	321	-
Total	3 529	4 979

3.10 Charges à payer

Les charges à payer se répartissent comme suit au bilan :

En milliers d'euros	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Fournisseurs et comptes rattachés	953	657
Dettes fiscales et sociales	1 368	2 264
Total	2 321	2 921

3.11 Charges et produits constatés d'avance

Les charges constatées d'avance et les produits constatés d'avance se répartissent comme suit :

En milliers d'euros	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Charges d'exploitation	280	278
Total	280	278

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges courantes d'exploitation engagées et comptabilisées avant leur fait générateur.

En milliers d'euros	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Produits d'exploitation	711	863
Total	711	863

Les produits constatés d'avance correspondent essentiellement à des facturations des maintenances dont le chiffre d'affaires est constaté au fur et à mesure que les critères de reconnaissance sont remplis.

3.12 Ecart de conversion sur opérations en devises

L'écart de conversion sur opérations en devises se détaille comme suit au 31 décembre 2020 :

Nature des écarts en milliers d'euros	Montant actif	Différences compensées par une couverture de change	Provision pour perte de change	Montant passif
Créances	4 899	-	-	-
Dettes d'exploitation	-	-	-	2 212
Total	4 899	-	-	2 212

4. Compléments d'informations relatifs au compte de résultat

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires

En 2020, la Société a réalisé 6% de son chiffre d'affaires en Europe (2% en France) et 92% hors d'Europe.

La Société réalise la majeure partie de son chiffre d'affaires aux Etats-Unis et en Asie.

4.2 Rémunération des dirigeants

Les principaux dirigeants sont composés des membres du comité de direction de la Société et du conseil d'administration. Les rémunérations payées au titre des principaux dirigeants sont les suivantes :

En milliers d'euros	Exercice clos le 31 décembre	
	2020	2019
Salaires et traitements	1 836	1 541
Jetons de présence (*)	100	103
Charge comptable liée aux paiements fondés sur les actions	111	408
Total	2 047	2 052

4.3 Ventilation de l'effectif

L'effectif au 31 décembre 2020 se détaille comme suit:

	Personnel salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
Cadres	18	-
Agents de maîtrise et techniciens	3	-
Contrat professionnalisation	-	-
Total au 31 décembre 2020	21	-

4.4 Impôts

- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la Société est fiscalement déficitaire pour 6 522 milliers d'euros, et, au niveau du groupe d'intégration fiscale, pour 5 424 milliers d'euros. La Société a sollicité le bénéfice du *carry-back* sur les impôts qui ont été payés au titre de l'exercice 2019, de telle sorte que le déficit reportable au 31 décembre 2020 s'élève à 179 639 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2020, le report déficitaire est le suivant :

En milliers d'euros	Au 31 décembre 2020
Total des déficits restant à reporter avant intégration fiscale de janvier 2011	57 184
Total des déficits restant à reporter avant l'intégration fiscale	57 184
Déficits reportables pour les exercices 2011 à 2016	122 447
Déficits reportables pour l'exercice 2017	1 069
Déficits utilisés au titre de l'exercice 2018	(420)
Déficits utilisés au titre de l'exercice 2019	(6 064)
Déficits reportable au titre de l'exercice 2020	5 424
Total des déficits restant à reporter dans le cadre de l'intégration fiscale	122 456
Total des déficits restant à reporter	179 639

Conformément aux règles et méthodes comptables applicables pour les comptes sociaux des sociétés françaises, la Société ne comptabilise pas d'actifs d'impôts différés sur ce déficit.

- Intégration fiscale

Le 1^{er} janvier 2013, la Société a mis en place une convention d'intégration fiscale avec sa filiale Verimatrix Paris SAS (anciennement Inside Secure France SAS).

4.5 Résultat financier

Le résultat financier s'analyse de la façon suivante :

Produits Financiers	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Produits financiers de participations	139	-
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	4 534	3 960
Différences positives de change	1 749	2 317
Reprise de provisions pour risques et charges financières	2 250	584
Intérêts et charges	222	511
Total	8 894	7 371

Charges Financières	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Dotations financières aux amortissements et provisions	2 647	2 760
Intérêts et charges	4 496	6 000
Différences négatives de change	6 735	2 305
Total	13 878	11 065

Résultat Financier	(4 984)	(3 694)
---------------------------	----------------	----------------

4.6 Produits et charges exceptionnels

Le résultat exceptionnel comprend les produits exceptionnels (reprise sur provisions exceptionnelles, produits exceptionnels sur opération en capital, produits exceptionnels sur opération de gestion) et les charges exceptionnelles (charges exceptionnelles sur opération de gestion, dotations aux amortissements et provisions, charges exceptionnelles sur opération en capital)

Les produits et charges exceptionnels se détaillent comme suit :

En milliers d'euros	Produits 2020	Charges 2020	31 décembre 2020, Net	31 décembre 2019, Net
Sur exercice antérieur	24	(113)	(89)	(25)
Sur cession d'immobilisations	-	(40)	(40)	(77)
Sur cession de la division Silicon IP	323	(4)	319	29 279
Sur risques et charges exceptionnels	-	-	-	(336)
Pénalités diverses	-	(4)	(4)	-
Total	347	(161)	186	28 841

4.7 Transferts de charges

Les transferts de charges ont un caractère d'exploitation et s'élèvent à 383 milliers d'euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2020. Ils sont principalement constitués de l'indemnisation perçue par l'entreprise de remboursement de frais par son assurance.

4.8 Montant des dépenses de recherche et développement

Le montant des dépenses de recherche et développement comptabilisé en charges en 2020 s'élève à 11 147 milliers d'euros (13 622 milliers d'euros en 2019).

5. Engagements financiers et autres informations

5.1 Dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt obligataire souscrit par le fonds Apera Capital

En janvier 2019, dans le cadre de l'acquisition de Verimatrix, Inc., la Société a émis à un emprunt obligataire de type uni-tranche souscrit par le fonds Apera Capital pour un montant de 54 000 milliers de dollars. La Société a procédé à un remboursement partiel volontaire à hauteur de 10 000 milliers de dollars en décembre 2019 suite à la cession de la division Silicon IP. Au 31 décembre 2020, le capital restant dû s'éleve à 44 000 milliers dollars.

Une quote-part de frais d'émission proportionnelle au montant remboursé par anticipation a été comptabilisée immédiatement en résultat financier de l'exercice 2019 pour un montant de 433 milliers de dollars.

Les intérêts de la dette Apera Capital sont variables en fonction du Libor plus une marge dépendant d'un ratio de levier d'endettement.

La Société a accordé des sûretés réelles à Apera Capital portant sur des brevets et autres droits de propriété intellectuelle de la Société, 100% des actions Verimatrix, Inc. et le prêt intragroupe accordé par la Société à Verimatrix, Inc. (voir note 3.2 ci-dessus).

Les frais d'émission d'emprunt sont comptabilisés en charge au cours de l'exercice 2019.

5.2 Montant des engagements financiers

Les engagements se détaillent de la façon suivante :

Engagements donnés en milliers d'euros	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Contrats de location	436	512
Couvertures de change USD/EUR	10 000	9 750
Couvertures de change USD/GBP	800	342
Total	11 236	10 604

La Société a mis en place au 2^e trimestre 2019 une couverture de taux (via l'achat d'un Cap) portant sur un montant notionnel de 36 millions de dollars, à fenêtre mensuelle et à échéance 2022.

5.3 Liste des filiales et participations

Les filiales et participations se détaillent comme suit au 31 décembre 2020 :

Société	Pays	% détention	Monnaie	Capital	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat	Valeur comptable des titres détenus en k€		Avance consentie (+) reçue (-) en k€	Prêts intragroupe en k€	Dividendes
								brute	nette			
Inside Secure Corporation	Etats-Unis	100%	Dollars US	50	314	233	115	50	50	83	-	-
Verimatrix UK Ltd	Ecosse	100%	Livre sterling	0	(5 566)	2 041	266	8 630	-	(846)	6 993	-
Verimatrix BV	Pays-Bas	100%	Euros	100	763	34	264	4 570	4 570	520	2 141	-
Verimatrix Paris	France	100%	Euros	1	446	3 638	442	1	1	(1 548)	-	139
Verimatrix KK	Japon	100%	Yen	100	3 601	25 409	(661)	1	1	(6)	-	-
Verimatrix, Inc.	Etats-Unis	100%	Dollars US	7 043	(4 408)	90 165	3 470	75 711	75 711	7 622	47 006	-

5.4 Relations intragroupe

Les opérations intragroupe réalisées au cours de l'exercice avec les sociétés du Groupe se récapitulent de la façon suivante :

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Produits		
Produits d'exploitation	14 360	3
Produits financiers	4 673	3 960
Total	19 033	3 963
Charges		
Charges d'exploitation	15 443	18 885
Total	15 443	18 885

Les produits financiers correspondent aux intérêts sur les prêts intragroupe et au versement de dividendes par des filiales. Les charges d'exploitation correspondent principalement aux différents coûts supportés par les filiales et refacturés à la Société conformément aux contrats en vigueur.

5.5 Evénements significatifs intervenus depuis la clôture de l'exercice

Néant.

* *
*